# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 3.4

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC

#### DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

#### RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit notamment que le maire présente au conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Lorsque –et c'est le cas de Riorges– la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière disposition concerne le rapport retraçant l'activité de l'établissement que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre.

Le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014 étant établi, il peut être communiqué à l'assemblée.

Ce rapport prend en compte la population issue du dernier recensement, soit 100 663 habitants pour le territoire de Roannais Agglomération qui comprend, depuis le 1er janvier 2013, 40 communes, pour une superficie de 696 km².

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement, les grandes activités du service sont :

- collecter les matières ;

- les acheminer vers des points de captage définis ;

- prévenir la production de déchets ;

- favoriser le tri sélectif ;

- optimiser les coûts du service en confortant la qualité.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

* + - la collecte en porte à porte (ordures ménagères, cartons des commerçants) ;
    - l'apport volontaire :

- collecte sélective du verre, du papier et des emballages

- déchèteries (au nombre de quatre, sur Roanne, Riorges, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière).

Toutes ces activités sont effectuées en régie directe sur six communes (Roanne, Riorges, Villerest, Mably, Commelle Vernay et Le Coteau) et pour les 34 autres communes par des prestataires privés.

Le service est doté :

* d'un centre technique ;
* de quatre déchèteries ;
* de 23 230 bacs à ordures ménagères ;
* de 276 points d'apport volontaire (verre, papier, emballages…).
* d'un parc de véhicules et matériels pour la régie.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

* 2 collectes par semaine pour les secteurs du centre ville ou particulièrement dense ;
* 1 collecte par semaine pour les secteurs de type pavillonnaire ;
* 1 ou 0,5 collecte par semaine pour le rural dispersé.

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les six communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. Ce service a été confié à la société C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais), société coopérative d'intérêt collectif.

**Synthèse des tonnages 2013/2014**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Type de déchets collectés** | **Tonnages 2013** | **Tonnages 2014** | **Evolution** |
| **PORTE A PORTE** | Ordures ménagères | 23 949,66 | 24 175,14 | 1 % |
| Cartons des commerçants | 288,18 | 268,00 | - 7 % |
| **APPORT VOLONTAIRE** | Déchèteries | 18 737,69 | 19 522,80 | 4 % |
| *Déchèteries (valorisés)* | *14 615,83* | *14 994,96* | *3 %* |
| *Déchèteries (encombrants non recyclables)* | *4 121,86* | *4 527,84* | *10 %* |
| *Déchèteries (inertes)* | *5 849,47* | *6 722,68* | *15 %* |
| Collecte sélective | *6 670,53* | *6 740,68* | *1 %* |
|  | **TOTAL COLLECTES** | **49 646,06** | **50 706,62** | **2,14 %** |
|  | ***TOTAL hors inertes*** | ***43 796,59*** | ***43 983,94*** | ***0,4 %*** |

Les tonnages représentent 578,39 kg/an/habitant (total collecté par rapport à la population concernée y compris inertes).

Globalement, les tonnages issus de la collecte sélective augmentent de 1,06 % :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Tonnes collectées 2013** | **Tonnes collectées 2014** | **Evolution** |
| Emballages | 1 172 | 1 207 | + 2,99 % |
| Papier | 2 609 | 2 556 | - 2,03 % |
| Verre | 2 889 | 2 978 | + 3,08 % |
| **Total** | **6 670** | **6 741** | **+ 1,06 %** |

Avec un total de 16 533 tonnes, le tonnage recyclé (hors inertes) représente 43,72 % en 2014.

Pour information, le taux de recyclage était de :

- 36,5 % en 2009

- 36,6 % en 2010

- 36,2 % en 2011

- 42 % en 2012

- 43 % en 2013.

Au cours de l'année 2014, une campagne de sensibilisation à la prévention de la production et au tri des déchets a été entreprise :

* sensibilisation du grand public lors de diverses manifestations (fête des fleurs à Riorges, fête de la famille à Mably, tournoi de football à Mably et Riorges, "les voyages d'Ambierle", les rencontres solidaires, trocs à Riorges et Roanne, téléthon à Villerest…) ;
* sensibilisation du public scolaire : plus de 355 élèves sensibilisés à la prévention des déchets à l'occasion d'animations scolaires, 10 visites de déchèteries réalisées… ;
* sensibilisation des publics spécifiques (CFPPA de Perreux, MRF de Saint-Germain…) .
* sensibilisation au tri –actions ciblées– lien aux mairies et organismes en lien avec le logement.

Des actions emblématiques nationales ont également été menées sur la sensibilisation au compostage domestique, collectif.

Une enquête de satisfaction en déchèteries a été réalisée dont les résultats font ressortir une très bonne impression sur leur fonctionnement (98,22 % des sondés).

Les objectifs Grenelle consistent en la réduction de la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles de 5 kg/hab/an pendant 5 ans. Pour 2014, sur la base de 68 451 habitants, la réduction de la production d'ordures ménagères sur le territoire de l'ex Grand Roanne Agglomération est de – 6,9 kg/hab en moyenne par an.

Depuis la signature en 2009 du programme local de prévention de la production de déchets du Grand Roanne, le tonnage d'ordures ménagères + collecte sélective a baissé de 10,4 %.

Rappel de l'objectif : - 7 % en 2014.

**Eléments financiers**

Pour l'année 2014, les dépenses se sont élevées à 11 604 190 € HT. Les recettes se sont élevés à 11 866 656 € HT.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a été mise en place sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Perreux et celui du Pays de La Pacaudière. Le reste du territoire de Roannais Agglomération est à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La REOM a représenté 813 607 € en 2014 (soit 8 €/habitant) et la TEOM 9 198 959 € (soit 89 €/habitant).**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.